



Assemblée générale

Distr. générale
14 août 2017
Français
Original : anglais

Soixante-douzième session

Point 146 de l'ordre du jour provisoire*

Rapport d'activité du Bureau des services de contrôle interne

Activités du Bureau des services de contrôle interne pour la période du 1^{er} juillet 2016 au 30 juin 2017**

Rapport du Bureau des services de contrôle interne

Résumé

Le présent rapport est soumis conformément aux résolutions [48/218 B](#) [par. 5 e)], [54/244](#) (par. 4 et 5), [59/272](#) (par. 1 à 3), [64/263](#) (par. 1) et [69/253](#) (par. 1) de l'Assemblée générale. Pendant la période du 1^{er} juillet 2016 au 30 juin 2017, le Bureau des services de contrôle interne (BSCI) a publié 374 rapports, dont 11 à l'intention de l'Assemblée générale et 30 rapports de clôture. Ces rapports contiennent 1 183 recommandations visant à renforcer le contrôle interne et les mécanismes de responsabilisation et à accroître l'efficacité et l'efficience de l'Organisation, dont 29 jugées critiques pour l'Organisation. Les incidences financières des recommandations formulées par le BSCI pendant la période considérée s'élèvent à environ 16 millions de dollars. Ces recommandations visent notamment la réalisation d'économies, le recouvrement des trop-payés et l'obtention de gains d'efficacité. Les incidences financières des recommandations antérieures appliquées de façon satisfaisante pendant la période considérée s'élèvent à environ 5 millions de dollars. On trouvera dans l'additif au présent rapport une analyse détaillée de l'état d'avancement de la mise en œuvre des recommandations, une ventilation des recommandations assortie de leurs incidences financières et une liste détaillée des rapports publiés au sujet de tous les domaines d'activité du BSCI, notamment les activités de contrôle des opérations de maintien de la paix.

La première partie du présent rapport ne traite pas des activités de contrôle relatives aux opérations de maintien de la paix et aux missions politiques spéciales, dont il sera rendu compte séparément à l'Assemblée dans le document [A/72/330](#) (Part II) à la reprise de sa soixante-douzième session.

* [A/72/150](#).

** Hors activités de contrôle des opérations de maintien de la paix, qui feront l'objet du rapport publié sous la cote [A/72/330](#) (Part II).



I. Introduction

1. Le Bureau des services de contrôle interne (BSCI) a été créé par l'Assemblée générale, aux termes de sa résolution 48/218 B, pour renforcer le contrôle dans l'Organisation. Agissant de manière autonome, il aide le Secrétaire général à s'acquitter de ses responsabilités en matière de contrôle interne des ressources humaines et financières de l'ONU, en procédant à des enquêtes, des audits, des inspections et des évaluations.

2. Le présent rapport contient une vue d'ensemble des activités du BSCI pendant la période du 1^{er} juillet 2016 au 30 juin 2017 mais ne traite pas des résultats des contrôles portant sur le Département des opérations de maintien de la paix, le Département de l'appui aux missions, les missions de maintien de la paix et les missions politiques spéciales, dont il sera rendu compte séparément à l'Assemblée générale dans la deuxième partie du rapport, à la reprise de sa soixante-douzième session. Un additif au présent rapport (A/72/330 (Part I)/Add.1) contient une analyse détaillée de l'état d'avancement de la mise en œuvre des recommandations, une ventilation des recommandations ayant des incidences financières et une liste complète de tous les rapports publiés par le Bureau dans tous ses domaines d'activité, y compris ceux touchant les opérations de maintien de la paix.

II. Initiatives du Bureau des services de contrôle interne

A. Mesures visant à renforcer le fonctionnement du Bureau

3. Le BSCI s'attache à répondre aux plus hautes exigences de professionnalisme et d'efficacité. Certaines initiatives prises au cours de la période considérée pour atteindre cet objectif sont présentées ci-après.

Division de l'audit interne

4. La Division de l'audit interne suit les directives publiées par l'Institut des auditeurs internes. On y trouve les principes fondamentaux de la pratique professionnelle de l'audit interne, les Normes internationales pour la pratique professionnelle de l'audit interne, le code de déontologie et la définition de l'audit interne.

5. Au cours de l'année écoulée, le Bureau a chargé un auditeur externe de procéder à une évaluation de la qualité de la Division de l'audit interne, conformément aux normes de l'Institut des auditeurs internes. Dans son rapport, celui-ci a conclu que la Division était généralement conforme à ces normes.

6. La Division de l'audit interne a publié en mars 2017 un nouveau manuel d'audit incorporant les révisions apportées récemment aux normes et les améliorations des processus et pratiques d'audit.

7. Pour améliorer et rationaliser encore l'évaluation annuelle des risques et la planification des travaux, la Division de l'audit interne révisé actuellement ses méthodes afin de mieux appréhender les nouveaux risques et faire en sorte qu'elles soient pleinement conformes à la stratégie de gestion des risques de l'Organisation et aux meilleures pratiques d'évaluation des risques.

8. La Division développe en outre ses méthodes pour déceler et traiter plus efficacement les risques de fraude lors des audits et renforcer sa capacité en la matière, et élabore avec la Division des investigations des directives et procédures à l'attention des auditeurs. Ces directives comporteront une description des

principaux cas de figure et mécanismes de fraude. La Division continue également de renforcer sa capacité de mener des audits de performance en fournissant aux auditeurs une formation supplémentaire et des orientations pratiques.

9. À la suite de la mise en service d'Umoja, la Division de l'audit interne a créé un groupe de travail pour renforcer sa capacité de procéder à des audits dans le système Umoja. Ce groupe de travail a défini des hypothèses de risques, de contrôle et d'audit dans divers domaines d'activité, élaboré et mis à l'essai des procédures d'audit normalisées pour extraire des données d'Umoja et est en train d'élaborer un manuel de l'utilisateur. Il dispense également aux auditeurs des cours de formation sur la manière d'utiliser les procédures d'audit normalisées pour extraire des données d'Umoja, afin qu'ils puissent exploiter au mieux les données analytiques aux fins des audits.

Division de l'inspection et de l'évaluation

10. La Division de l'inspection et de l'évaluation a continué de s'employer à renforcer ses capacités avec l'aide du Laboratoire des Nations Unies pour le changement et le savoir organisationnels. Le personnel du Laboratoire a organisé un atelier pour l'aider à trouver des moyens d'intégrer des principes de gestion du changement à chaque étape du processus d'évaluation afin de mieux exploiter ses évaluations et promouvoir ainsi un véritable changement organisationnel et donc une exécution plus efficace et plus rationnelle des mandats du Secrétariat. Elle a également appliqué ces principes à ses propres travaux et élaboré une série de mesures par lesquelles elle s'emploiera à rationaliser ses méthodes de travail.

Division des investigations

11. De 2016 à 2017, la Division des investigations a procédé à une grande opération de recrutement pour réduire les taux de vacance de postes du BSCI au Siège et dans les bureaux régionaux et mobiliser pleinement les ressources allouées. Pour 22 postes vacants, 6 416 candidatures ont été reçues de 2 275 personnes. Des candidats ont été sélectionnés pour approbation par l'organe central de contrôle à l'issue d'une épreuve en quatre parties élaborée avec l'aide du Bureau de la gestion des ressources humaines et d'entretiens menés par des jurys composés de membres des bureaux régionaux de la Division.

12. La Division des investigations a également montré la voie en créant en janvier 2017 un groupe de travail interinstitutions sur les enquêtes numériques, forum consultatif des praticiens en la matière. Présidé par le BSCI et composé de représentants du Programme des Nations Unies pour le développement, du Programme alimentaire mondial, du Fonds des Nations Unies pour la population, du Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, du Fonds des Nations Unies pour l'enfance et de l'Organisation internationale pour les migrations, le groupe de travail a publié en mars 2017 une série de directives sur les enquêtes numériques visant à protéger l'authenticité, l'intégrité et la confidentialité des preuves numériques lors des enquêtes et à surmonter les difficultés de la présentation de preuves numériques dans le système de justice des Nations Unies.

13. La Section des normes et de l'appui opérationnels a continué de fournir à la Division des services de base tels que des travaux de secrétariat liés à l'enregistrement et au traitement des renvois, des travaux de recherche juridictionnelle et programmatique, une aide à l'élaboration d'orientations et de procédures fondées sur les meilleures pratiques, des conseils sur les questions juridiques et opérationnelles, des examens ponctuels d'assurance-qualité et l'analyse de données aux fins de l'établissement de rapports. Des examens sont

également effectués dans le cadre de la politique et des procédures internes de la Division pour l'actualisation et l'amélioration de l'efficacité opérationnelle.

14. En août 2016, la Division des investigations a dispensé une formation pilote d'une semaine à l'équipe d'intervention immédiate de la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti afin de renforcer ses capacités de faire face aux faits d'exploitation et atteintes sexuelles et ses compétences en la matière. En décembre 2016, elle a organisé un atelier de formation de deux jours sur les techniques d'enquête, notamment les interrogatoires, pour les experts chargés de surveiller l'application des sanctions du Conseil de sécurité et, en janvier 2017, elle a formé des hauts fonctionnaires de l'Organisation aux travaux des groupes d'enquêtes sur les conduites prohibées par la circulaire [ST/SGB/2008/5](#) du Secrétaire général. En outre, dans le cadre d'un programme mené par les États-Unis d'Amérique pour former des responsables militaires des États Membres, elle a dispensé des séances de formation aux enquêtes sur l'exploitation et les atteintes sexuelles et la manière d'y faire face, lors d'un cours sur la justice militaire organisé par le Defense Institute of International Legal Studies (Institut des études juridiques internationales de la défense).

Lutte contre la fraude et la corruption

15. Dans le cadre de la politique de tolérance zéro de l'Organisation face à la fraude et à la corruption, la Division des investigations s'est employée énergiquement à déceler les risques et faiblesses de la gouvernance institutionnelle, à promouvoir une culture de l'intégrité éthique et à lutter contre la fraude et la corruption, qui peuvent nuire gravement aux finances, au fonctionnement et à la réputation de l'Organisation. Il convient de noter que la tâche d'enregistrer et de centraliser les allégations de fraude et de corruption au Secrétariat a été confiée au BSCI. La Division a aidé le Bureau de la déontologie à élaborer le dialogue en cascade de 2016 sur la sensibilisation à la fraude et un nouveau programme de formation obligatoire en ligne sur la fraude et la corruption, qui va bientôt être mis en service. En outre, il est envisagé de renforcer les capacités d'action préventive de la Division, chacun des trois bureaux régionaux se chargeant d'une des trois catégories que sont la fraude à l'assurance maladie, la fraude à l'indemnité pour frais d'études et la fraude concernant les partenaires d'exécution.

B. Coopération et coordination

16. Le BSCI a coordonné son action avec celle des autres entités de contrôle du système des Nations Unies, dont le Comité des commissaires aux comptes et le Corps commun d'inspection, afin d'éviter que des activités n'échappent au contrôle ou ne soient contrôlées inutilement par plusieurs entités. Le Bureau sait combien il est précieux de développer ces liens avec ses homologues fonctionnels. Pendant la période considérée, les spécialistes du BSCI se sont investis dans leurs réseaux professionnels respectifs, comme il est expliqué ci-après. En outre, le BSCI a tenu avec l'Organisation internationale des institutions supérieures de contrôle des finances publiques des discussions sur les pratiques touchant la réalisation des objectifs de développement durable.

17. La Division de l'inspection et de l'évaluation du BSCI a continué de jouer un rôle actif au sein du Groupe des Nations Unies pour l'évaluation. Elle a participé continuellement aux activités du groupe de travail de ce dernier sur les objectifs de développement durable et présenté des exposés à la séance de mise en commun des pratiques d'évaluation, tenue à Vienne en mai 2017. Ces exposés ont porté sur deux sujets principaux : a) comment envisager une transformation profonde dans le

contexte des évaluations portant sur les opérations de maintien de la paix des Nations Unies; et b) un cadre de suivi et d'examen des objectifs de développement durable pour les entités du Secrétariat. À cette occasion, le Groupe des Nations Unies pour l'évaluation a été invité instamment à insister davantage sur la paix et la sécurité, outre le développement et l'aide humanitaire.

18. La Division de l'audit interne a participé activement aux travaux des Représentants des services d'audit interne des organismes des Nations Unies et des institutions financières multilatérales. Au cours de la période considérée, elle a mené deux audits conjoints, concernant les mécanismes de gouvernance du Fonds humanitaire commun pour le Soudan du Sud et la gestion des activités financées par le Fonds central pour les interventions d'urgence en Éthiopie, examinant notamment les fonds de financement commun pour ces pays. Toutefois, vu la portée limitée de ces audits, le BSCI propose aux Représentants des services d'audit interne une stratégie révisée visant à élargir la portée des futurs audits conjoints aux interventions humanitaires, au niveau des groupes sectoriels, qui comprennent généralement tous les organismes participants des Nations Unies.

19. La Division des investigations a participé à la dix-septième Conférence des enquêteurs internationaux, organisée par l'Académie internationale de lutte contre la corruption en son campus de Laxenburg (Autriche), du 5 au 7 octobre 2016. Lors des sessions plénières, deux enquêteurs de la Division ont présenté des exposés sur des questions liées à la lutte contre la fraude et la corruption et sur les effets des immunités sur les travaux des enquêteurs.

III. Obstacles aux activités du Bureau

20. Pendant la période considérée, aucun obstacle n'a limité indûment la marge de manœuvre ou l'indépendance du Bureau.

21. Au cours de cette période, le BSCI a traité avec plusieurs entités de la nécessité de disposer de fonds suffisants pour rembourser le coût des activités de contrôle concernant des activités extrabudgétaires, notamment avec le Mécanisme international appelé à exercer les fonctions résiduelles des tribunaux pénaux, à propos d'une évaluation demandée par le Conseil de sécurité, et avec le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, à propos d'une évaluation qui sera effectuée en 2019 puis examinée par le Comité du programme et de la coordination. Il poursuivra ces discussions et rendra compte dans ses prochains rapports annuels de tous les obstacles découlant des modalités de financement finalement convenues avec ces entités.

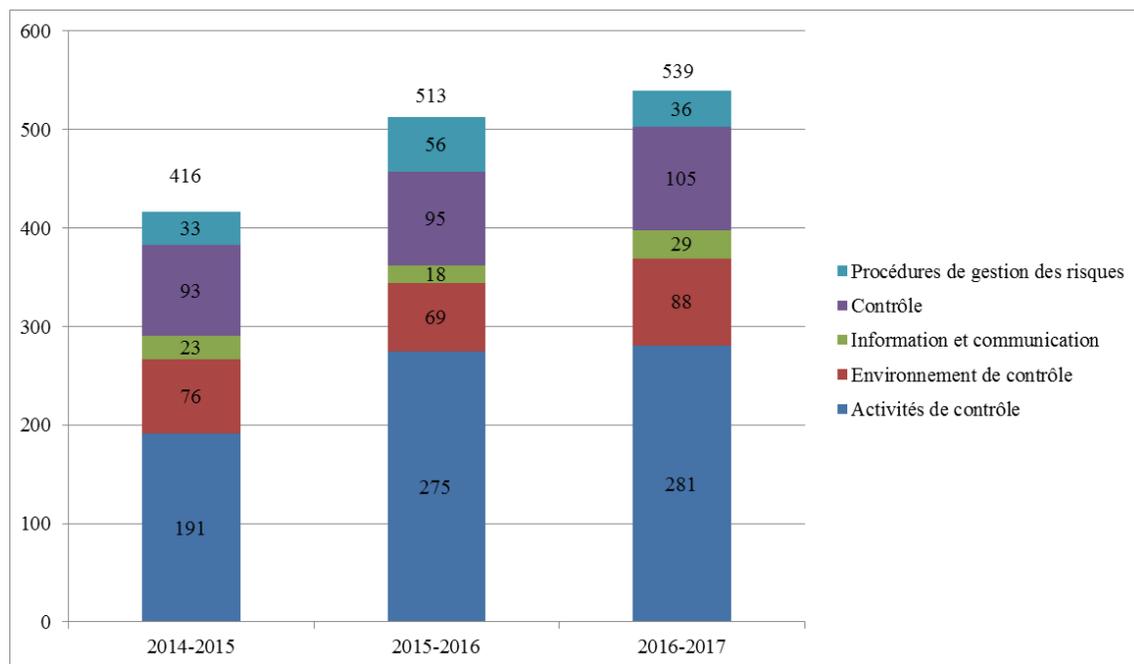
IV. Analyse des tendances concernant les recommandations de l'audit interne

22. Les recommandations d'audit ont été classées sur la base des cinq composantes intégrées de contrôle interne : environnement de contrôle, évaluation des risques, activités de contrôle¹, information et communication, et suivi, comme indiqué dans la figure I pour les trois dernières années. Au cours de chacune de ces années, l'essentiel des recommandations a porté sur les activités de contrôle. Les chiffres indiqués dans la présente section du rapport ne tiennent pas compte des

¹ Les activités de contrôle sont les politiques, procédures et mécanismes qui contribuent à ce que des mesures soient effectivement prises par la direction pour réduire les risques.

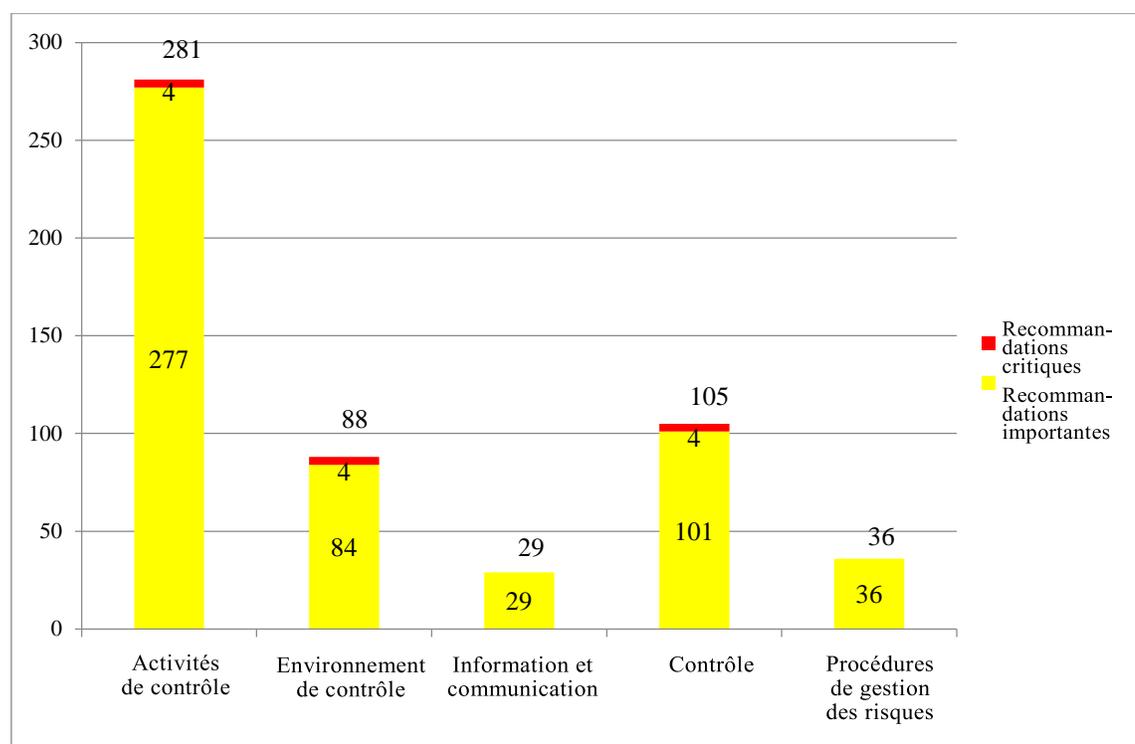
rapports et recommandations concernant les opérations de paix, qui feront l'objet d'un compte rendu distinct dans la partie II du même rapport.

Figure I
**Recommandations d'audit (hors opérations de maintien de la paix),
par composante de contrôle**



23. La figure II présente la ventilation des recommandations d'audit critiques ou importantes émises pendant la période considérée par composante de contrôle. On trouvera dans l'additif au présent rapport des renseignements spécifiques concernant tous les rapports publiés pendant la période considérée, notamment le nombre de recommandations critiques et importantes. Le texte intégral des rapports d'audit est disponible sur le site Web du BSCI (<https://oios.un.org>).

Figure II
**Recommandations d'audit (hors opérations de maintien de la paix),
 par composante de contrôle (1^{er} juillet 2016-30 juin 2017)^a**



^a Les recommandations sont qualifiées de critiques ou d'importantes. Les recommandations critiques concernent des carences ou des lacunes importantes ou généralisées dans les domaines de la gouvernance, de la gestion des risques ou des techniques de contrôle interne, telles qu'il n'est pas possible de donner l'assurance raisonnable que les objectifs de contrôle ou les objectifs professionnels à l'examen seront atteints. Les recommandations importantes concernent des carences ou des lacunes à déclarer en matière de gouvernance, de gestion des risques ou de techniques de contrôle interne, telles qu'il est difficile de donner l'assurance raisonnable que les objectifs de contrôle ou les objectifs opérationnels à l'examen seront atteints.

V. Résultats des activités de contrôle

24. Les résultats de certaines des activités de contrôle menées au cours de la période considérée sont présentés ci-après.

A. Division de l'audit interne

25. Les rapports issus de l'audit interne sont disponibles sur le site Web du BSCI. L'entreprise de vérification a mis en évidence certains résultats significatifs et représentatifs, décrits ci-dessous, qui ont abouti à la formulation de recommandations et de plans d'action en matière de gestion concrets qui sont présentés dans les rapports individuels correspondants.

Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés

26. Entre le 1^{er} juillet 2016 et le 30 juin 2017, le BSCI a effectué 34 audits au HCR, à l'issue desquels il formulé 8 recommandations d'importance critique et 153 recommandations importantes.

Observations récurrentes formulées à l'issue de l'audit portant sur la gestion des fournisseurs et les activités d'achat

27. En 2016, les opérations hors siège du HCR ont consacré 774 millions de dollars à l'achat de biens et de services. Dans le cadre de 20 audits menés auprès de ces opérations, le BSCI a formulé 20 recommandations, dont trois considérées comme d'importance critique et relatives à des défaillances systémiques et persistantes des mécanismes de contrôle, telles que l'absence de plans d'achats annuels, la non-présentation de dossiers d'achat au comité des marchés compétent, l'attribution de marchés sans appel d'offres et l'utilisation excessive de notifications a posteriori et de dérogations à la procédure de mise en concurrence. Dans ces recommandations d'importance critique, le BSCI a mis en avant la nécessité : a) d'examiner les besoins structurels, les besoins en personnel et les besoins en formation dans le domaine de la gestion des achats; b) de régulariser les contrats et d'examiner les paiements effectués hors contrat; c) de faire de l'examen et du nettoyage du fichier de fournisseurs une priorité.

Observations récurrentes formulées à l'issue de l'audit portant sur la planification et l'allocation des ressources

28. Le BSCI a formulé 11 recommandations importantes concernant la planification et l'allocation des ressources à l'issue de 11 audits des opérations hors siège. Certains des problèmes récurrents mis en avant dans ces recommandations renvoyaient à la nécessité pour le HCR : a) d'assurer l'exhaustivité et la fiabilité des données relatives à l'enregistrement des réfugiés aux fins de la planification; b) de mettre au point des stratégies de protection et/ou des plans de mise en œuvre et des procédures opérationnelles standard concernant les grandes priorités en matière de protection; c) d'ancrer la pratique consistant à établir des indicateurs de résultats et d'impact et de consolider les mécanismes permettant de collecter des données à cette fin.

Observations récurrentes formulées à l'issue de l'audit portant sur la gestion des partenariats

29. En 2016, le HCR a dépensé 1,44 milliard de dollars dans le cadre de ses partenariats. À l'issue de 18 audits menés dans les opérations hors siège, le BSCI a formulé 18 recommandations, dont une d'importance critique. Les problèmes récurrents relevés renvoyaient à la nécessité d'assurer : a) le suivi des activités de projet dans le cadre d'une approche multifonctionnelle fondée sur l'analyse des risques; b) le respect des prescriptions relatives à la sélection et à la fidélisation des partenaires; c) la mise en place de procédures appropriées de délégation des pouvoirs en matière d'achats aux partenaires; d) la signature rapide des accords de partenariat pour l'exécution de projets.

Audit du système de gestion du parc

30. Le BSCI a procédé à un audit de la gestion du parc, dans le cadre duquel des dépenses d'un montant de 243 millions de dollars ont été examinées. Il a estimé que, si certaines mesures avaient été prises pour remédier aux lacunes constatées dans ce domaine, le HCR devait néanmoins : a) fournir un appui aux opérations de pays concernant la planification; b) renforcer la surveillance des résultats obtenus au niveau mondial concernant la gestion du parc; c) doter son programme de location de véhicules de procédures et de systèmes adéquats; d) élaborer des directives relatives aux contrats d'entretien et de réparation des véhicules; e) renforcer les contrôles dans le domaine de la gestion des carburants dans les

opérations de pays; f) améliorer le fonctionnement du régime d'assurance de véhicules à l'échelle mondiale.

Audit de la gestion du régime d'assurance maladie

31. Le BSCI a procédé à un audit de la gestion par le HCR de son régime d'assurance médicale, dans le cadre duquel des dépenses d'un montant de 14 millions de dollars ont été examinées. Il a constaté que le HCR avait mis en place des dispositifs adéquats pour l'investissement des fonds ainsi que le système de zones de soins régionales. Le BSCI a toutefois estimé que le HCR devait : a) renforcer les mécanismes de gouvernance du régime; b) garantir la disponibilité de financements suffisants pour s'acquitter des charges à payer au titre de l'assurance maladie après la cessation de service; c) passer en revue les primes, le montant disponible au titre du fonds de réserve et les dépenses d'administration; d) fournir des directives supplémentaires aux opérations hors siège concernant l'administration et la mise en œuvre du régime; e) améliorer encore la prestation de services.

Audit de la gestion des comités d'examen des fournisseurs et des comités des marchés

32. Le BSCI a procédé à un audit de la gestion par le HCR des comités d'examen des fournisseurs et des comités des marchés, dans le cadre duquel des dépenses d'un montant de 34 millions de dollars ont été examinées. L'audit a montré que le HCR devait : a) renforcer le dispositif de suivi de la mise en place et du fonctionnement des comités d'examen des fournisseurs dans les opérations hors siège; b) clarifier les rôles, les responsabilités et les mécanismes de contrôle applicables dans le domaine du suivi de la mise en place et du fonctionnement des comités des marchés locaux et régionaux.

Audit du Système biométrique de gestion de l'identité

33. Dans le cadre de son examen de la mise en service et de la gestion du Système biométrique de gestion de l'identité, le BSCI a contrôlé des dépenses d'un montant de 8,7 millions de dollars. Il a constaté que le système était pleinement opérationnel et pouvait permettre d'améliorer grandement la planification des opérations hors siège. Il a néanmoins estimé que le HCR devait : a) affiner la stratégie de déploiement du système à l'échelle mondiale; b) fournir aux opérations de pays de nouvelles directives, des repères et une assistance concernant l'utilisation du système; c) élaborer des directives opérationnelles sur la protection des données personnelles; d) renforcer les contrôles applicables dans le cadre des examens du projet; e) améliorer la supervision des décisions clefs prises dans le cadre du projet; f) approfondir l'examen de la valorisation des avantages des projets menés dans le domaine de l'informatique et des communications en général.

Audit de la gestion des programmes axés sur les moyens de subsistance et l'autosuffisance

34. Le BSCI a procédé à un audit des programmes du HCR axés sur les moyens de subsistance et l'autosuffisance, dans le cadre duquel des dépenses d'un montant de 122 millions de dollars ont été examinées. Il a constaté que le HCR avait mené à bien des enquêtes visant à établir un état de référence au niveau mondial s'agissant du respect des critères minimaux pour l'élaboration des programmes axés sur les moyens de subsistance. Il a toutefois estimé que le HCR devait veiller à ce que : a) les opérations de pays établissent des états de référence socioéconomiques et mènent des études du marché et utilisent ces données pour élaborer des plans

stratégiques relatifs aux moyens de subsistance; b) des experts soient déployés dans les opérations engageant d'importantes dépenses au titre des programmes axés sur les moyens de subsistance; c) le suivi des projets axés sur les moyens de subsistance et la sélection des partenaires associés à ces projets soient renforcés.

Bureau de la coordination des affaires humanitaires

35. Au cours de la période considérée, le BSCI a publié sept rapports finals et formulé 33 recommandations adressées au Bureau de la coordination des affaires humanitaires et à quatre de ses opérations de pays.

Audit des activités de mobilisation des ressources menées par le Bureau

36. Le BSCI a constaté que le Bureau avait produit un certain nombre de publications et d'autres documents d'information pour appuyer ses activités de mobilisation des ressources et sa campagne en faveur du financement des plans d'aide humanitaire. Il a toutefois estimé que le Bureau devait : a) mettre au point des directives générales exposant les principes fondamentaux sous-tendant sa stratégie de mobilisation des ressources et précisant les relations entre les organisations et au sein de celles-ci ainsi que les rôles des différentes entités participant à la mobilisation des ressources; b) élaborer un plan d'urgence global qui lui permettrait de faire face dans le cas où les contributions extrabudgétaires des donateurs à son budget-programme viendraient à diminuer soudainement.

Audit de la gestion des ressources humaines au sein du Bureau

37. Le BSCI a noté que le Bureau avait déployé du personnel recruté par les voies de recrutement ordinaire ou dans le cadre d'engagements temporaires ainsi que du personnel mobilisable en période de pointe, et qu'il utilisait cinq systèmes de fichiers. Il a cependant estimé que le Bureau devait élaborer une stratégie de gestion prévisionnelle des besoins en personnel et de gestion des ressources humaines afin d'attirer, de former et de retenir du personnel, et afin de rationaliser son cadre d'appui à la gestion des ressources humaines. Il a fait valoir que le Bureau devait également se conformer aux directives régissant la délégation de pouvoirs, qui réserve la nomination de membres du personnel ayant rang de sous-secrétaire général au Secrétaire général. Le Bureau n'ayant pas accepté cette recommandation, l'affaire a été portée devant le Cabinet du Secrétaire général, pour examen et suite à donner.

Audit de la Division de la coordination et des interventions

38. Le BSCI a constaté que le Bureau avait procédé à des examens réguliers de ses opérations de pays et qu'il avait exercé un contrôle adéquat pour appuyer l'action des coordonnateurs résidents et des coordonnateurs de l'action humanitaire des Nations Unies en cas de catastrophe naturelle et dans les situations d'urgence complexes. Il a toutefois fait valoir que le Bureau devait : a) mieux faire correspondre ses plans stratégiques et ses rapports communiquant des informations programmatiques et financières avec ses fonctions essentielles et son cadre stratégique biennal; b) revoir sa structure organisationnelle afin d'optimiser l'efficacité de chaque fonction essentielle; c) étudier des options viables qui lui permettraient d'améliorer ses mécanismes d'appui administratif dans le cadre d'une stratégie globale visant à prendre des mesures spéciales en vertu de la résolution [46/182](#) de l'Assemblée générale. Le BSCI a également noté que le Bureau avait commandé un examen fonctionnel sur la base des résultats duquel il avait chargé un groupe de la gestion du changement d'élaborer et d'examiner un plan d'action

visant à améliorer son modèle d'activité et à mettre en œuvre des réformes axées sur ses cinq fonctions essentielles.

Audits des opérations de pays en République centrafricaine, en Éthiopie, au Mali, et au Soudan

39. Le BSCI a noté que l'opération de pays en République centrafricaine avait établi un secrétariat technique et mis en œuvre un dispositif de suivi des projets programmatiques pour appuyer le coordonnateur de l'action humanitaire dans ses fonctions de programmation, d'allocation des ressources et de supervision. Il a néanmoins considéré que cette opération devait : a) examiner les services fournis par l'agent de gestion, identifier les lacunes et prendre les mesures nécessaires; b) conclure un accord de prestation de services avec le prestataire de services local; c) veiller à ce que les rapports au Fonds central pour les interventions d'urgence soient de qualité et soient soumis dans les délais prescrits. En Éthiopie, le BSCI a observé que la procédure de coordination établie par le Bureau pour gérer les interventions humanitaires d'urgence était efficace, mais a toutefois considéré que le Bureau devait demander au Bureau des affaires juridiques de fournir un avis juridique sur les accords relatifs au décaissement des fonds pour la mise en œuvre de projets par un groupe de partenaires d'exécution et s'assurer de la mise en place de contrôles adéquats afin de préserver les ressources obtenues au titre de cette modalité de financement. Au Mali, le BSCI a constaté que le Bureau avait mis en place des aspects clefs de la structure de coordination de la gestion des interventions humanitaires, mais qu'il était nécessaire de renforcer le rôle du système de groupes thématiques. Au Soudan, le BSCI a conclu que les activités administratives du Bureau avaient dans l'ensemble été gérées de façon efficace.

Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme

Audit de l'appui fourni par le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme aux organes conventionnels des droits de l'homme

40. Le BSCI a estimé que le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme (HCDH) devait : a) présenter des documents illustrant sa stratégie de mise en œuvre du programme de renforcement des capacités pour le système des organes conventionnels, notamment le dispositif de coordination entre les divisions du Haut-Commissariat qui participent à la mise en œuvre du programme; b) faire du développement de la nouvelle base de données recensant les requêtes une priorité afin de gagner en efficacité et en efficience dans le traitement des requêtes. Le BSCI a également souligné la nécessité de mieux gérer les voyages des membres des organes conventionnels et les subventions versées au titre du Protocole facultatif se rapportant à la Convention contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants.

Office des Nations Unies contre la drogue et le crime

Audit des opérations de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime en Asie du Sud-Est et dans le Pacifique

41. Le BSCI a estimé que le Bureau régional pour l'Asie du Sud-Est et le Pacifique de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime devait mettre au point un plan d'action en matière de collecte de fonds pour accompagner sa stratégie de recensement des donateurs et renforcer le dispositif de coordination entre les programmes menés à l'échelle mondiale, régionale et nationale. Il a fait valoir que le Bureau régional devait également renforcer les contrôles applicables concernant la passation des marchés et l'administration des subventions et déterminer à quels postes il serait le plus judicieux d'attribuer des fonctions

financières et administratives dans Umoja pour appuyer efficacement ses opérations.

Office des Nations Unies à Genève

Évaluation des risques liés au plan stratégique patrimonial de l'Office des Nations Unies à Genève

42. Les résultats de l'évaluation des risques ont été utiles à l'Office des Nations Unies à Genève et ont permis au BSCI d'élaborer un plan d'audit interne qui sera mis en œuvre de façon à consacrer prioritairement les ressources mobilisées aux fins de l'audit aux aspects les plus risqués du plan stratégique patrimonial. Le BSCI actualisera régulièrement l'évaluation des risques et le plan d'audit interne, à partir desquels il déterminera les ressources nécessaires pour assurer une supervision interne efficace de ce projet.

Audit de l'administration du régime d'assurance médicale à l'Office des Nations Unies à Genève

43. Le BSCI a noté que les réserves étaient supérieures aux niveaux recommandés dans les statuts de l'Assurance mutuelle du personnel des Nations Unies et qu'elles devaient être définies, approuvées par le Directeur général et communiquées aux membres, comme prescrit par les statuts. En outre, le BSCI a estimé que l'Assurance mutuelle du personnel des Nations Unies devait améliorer divers aspects de sa relation avec les organisations participantes, de sa gestion des programmes et de ses dispositions administratives, et notamment : a) établir des systèmes de planification des travaux et de gestion des risques; b) renforcer la mise en œuvre de sa politique de lutte contre la fraude; c) mettre en place des mécanismes permettant d'effectuer des rapprochements périodiques et de mener des examens indépendants pour s'assurer que les dossiers des organisations participantes qui n'utilisent pas Umoja sont exacts et complets; d) entamer une procédure officielle de passation des marchés en vue de la sélection d'un fournisseur/agent de maîtrise des coûts aux États-Unis.

Office des Nations Unies à Vienne

Audit de l'utilisation de personnel engagé pour une période de courte durée et de vacataires aux fins de la fourniture de services de conférence à l'Office des Nations Unies à Vienne

44. Le BSCI a conclu que l'Office des Nations Unies à Vienne devait résoudre le problème posé par le financement des fonctions essentielles par des ressources non affectées à des postes et procéder à des évaluations des risques, y compris ceux liés au recours à du personnel engagé pour une période de courte durée et à des vacataires. Il a fait valoir que l'Office devait également renforcer le système de contrôle de la qualité, de vérification des références des candidats pouvant être recrutés comme personnel engagé pour une période de courte durée et d'évaluation de la performance du personnel engagé pour une période de courte durée et des vacataires.

Programme des Nations Unies pour les établissements humains

Audit de la procédure de gestion de projets du Programme des Nations Unies pour les établissements humains

45. Le BSCI a observé que le Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat) s'était doté de politiques et de procédures régissant la gestion de projets. Il a toutefois jugé que dans ce domaine, le Programme gagnerait à : a) analyser et atténuer systématiquement les risques liés à un projet; b) améliorer le système de responsabilisation en fournissant des informations plus détaillées sur les rôles et responsabilités du personnel et sur la façon dont celui-ci doit rendre des comptes; c) renforcer les contrôles applicables dans le cadre des procédures d'approbation et de suivi des projets, d'établissement de rapports et de clôture des comptes liés aux projets; d) veiller à ce que les ressources nécessaires soient disponibles pour l'évaluation des projets; e) élaborer une stratégie à long terme permettant de réduire la nécessité de confier à des consultants des fonctions qui devraient être assumées par des cadres et du personnel permanent; f) mettre à jour le manuel de gestion des programmes et des cycles des projets et regrouper les politiques et procédures applicables aux partenaires d'exécution.

Informatique et communications

Audit de la gestion du changement lié à Umoja au Bureau du progiciel de gestion intégré – Umoja du Département de la gestion

46. Le BSCI a pu observer que le Bureau du progiciel de gestion intégré – Umoja avait mis en place un certain nombre de procédures judicieuses de gestion du changement pour gérer les améliorations du système Umoja, notamment la création de comités de contrôle des changements et de conseils consultatifs chargés de se prononcer sur les changements, l'utilisation d'un système de suivi du contrôle des changements et l'élaboration de directives dans ce domaine. Il a néanmoins relevé des lacunes en matière de contrôle et souligné la nécessité : a) d'actualiser les critères applicables s'agissant des demandes de changements significatifs et urgents; b) de mettre en œuvre un système de vérification régulière du respect des procédures établies en matière de contrôle des accès et des changements; c) de mettre en œuvre une politique de gestion des fichiers journaux; d) de revoir et d'actualiser les procédures de gestion des changements et des demandes de transport.

Audit de la mise en service d'Umoja dans les entités basées à Nairobi

47. Le BSCI a appris que le groupe de déploiement d'Umoja à l'Office des Nations Unies à Nairobi avait signalé à la Contrôleuse de l'ONU et au Bureau du progiciel de gestion intégré – Umoja quelque 185 problèmes, pour examen et analyse. La majorité de ces problèmes n'étaient pas été réglés au moment de l'audit. Le BSCI a constaté qu'en raison de défaillances dans le système de contrôles établi à l'Office des Nations Unies à Nairobi s'agissant des comptes d'utilisateur alloués à l'administration, il existait aussi des lacunes dans la cartographie des rôles des utilisateurs et dans le suivi des comptes Umoja et des redevances de licences de logiciels connexes. En outre, en raison de lacunes dans la configuration et dans les essais de contrôles automatisés dans Umoja applicables aux données, transactions et procédures financières, et de défaillances des fonctionnalités de communication de l'information, les procédures de traitement des dossiers, des paiements, des opérations de gestion des ressources humaines et des opérations liées aux voyages avaient pris du retard et les informations financières n'étaient pas fiables.

48. Le BSCI a également relevé des défaillances à l'Office des Nations Unies à Nairobi concernant l'examen de la valorisation des avantages dans le domaine des ressources humaines et l'évaluation des changements liés à la gestion organisationnelle et à la gestion des postes. Faute de rapports fiables sur les états de paie, des employés n'ont pas pu être validés par les responsables des centres de coûts, et le déploiement d'Umoja s'est avéré problématique en raison de l'absence de supports de formation adéquats et du fait qu'il n'avait pas été procédé au recensement et à l'évaluation des systèmes de connexion à Umoja pour les bureaux ne bénéficiant pas d'un appui fourni par le Secrétariat.

B. Division de l'inspection et de l'évaluation

49. Pendant la période considérée, la Division de l'inspection et de l'évaluation du BSCI a présenté sept rapports sur des questions autres que les opérations de maintien de la paix, dont six ont été soumis officiellement au Comité du programme et de la coordination pour examen en juin 2017.

50. Dans son rapport intitulé « Renforcement du rôle de l'évaluation et meilleure application des conclusions des évaluations lors de la conception et de l'exécution des programmes et dans les directives de politique générale » (A/72/72), le BSCI a noté que la fonction d'évaluation s'était quelque peu renforcée en 2014-2015 par rapport à l'exercice biennal précédent, comme en témoignaient une augmentation du nombre des entités appliquant des politiques et des plans pertinents et l'adoption plus généralisée des principales procédures. Cependant, le nombre de rapports établis a diminué et les dépenses effectuées au titre de ses rapports ont représenté 73,7 % du montant qui avait été affecté à l'auto-évaluation discrétionnaire dans le budget de l'exercice biennal. Le BSCI a recommandé en conséquence aux entités de faire en sorte que la budgétisation des ressources consacrées à l'évaluation corresponde mieux aux plans d'évaluation et aux résultats escomptés.

51. Dans son évaluation du Bureau de la coordination des affaires humanitaires (E/AC.51/2017/11), le BSCI a axé son attention sur les activités de sensibilisation et mobilisation menées par le Bureau, qui font partie intégrante de son mandat. Il a constaté des résultats positifs dans certains domaines, notamment pour ce qui est de l'influence exercée sur les discussions et débats normatifs des organes intergouvernementaux et de la négociation de l'accès humanitaire, et des résultats plus inégaux dans d'autres domaines, comme par exemple le renforcement du rôle que doit jouer le Secrétaire général adjoint aux affaires humanitaires et Coordonnateur des secours d'urgence en tant que principal responsable des activités de sensibilisation et mobilisation à mener face à telle ou telle crise, l'influence du Bureau sur les délibérations du Conseil de sécurité concernant les crises et les questions intersectorielles, l'obtention de fonds en vue de répondre à toute la gamme des besoins humanitaires et la promotion du Sommet mondial sur l'action humanitaire, où un certain nombre de facteurs externes ont empêché la pleine réalisation des résultats visés. Bien que le Bureau ait investi des ressources considérables en vue de mettre au point des outils, des politiques, des stratégies et des directives pour gérer la fonction de sensibilisation, les activités de sensibilisation et de mobilisation demeurent un aspect fondamental de son mandat pour lequel il n'a pas mis en place un cadre cohérent et rationnel aux fins de fournir des orientations stratégiques d'ensemble. En outre, un poste de responsable des activités de sensibilisation et mobilisation, qui est devenu vacant en 2012, a depuis lors été successivement occupé par quatre remplaçants temporaires.

52. Dans son évaluation du Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) (E/AC.51/2017/10), le BSCI a tout particulièrement examiné le rôle

du Haut-Commissariat dans l'enregistrement des réfugiés et des demandeurs d'asile. Bien que les responsabilités en matière d'enregistrement incombent en dernière instance au pays dans lequel le refuge ou l'asile est demandé, le rôle du Haut-Commissariat à cet égard est très variable. Dans certains pays, les autorités nationales se chargent seules de l'enregistrement. Dans d'autres, le Haut-Commissariat appuie de diverses manières le travail d'enregistrement effectué par le gouvernement hôte ou en assure la direction. Grâce aux efforts qu'il a déployés pour s'adapter à ces situations très diverses, il a joué un rôle important et bien souvent décisif dans le domaine de l'enregistrement. Le BSCI souligne dans son rapport que pour les personnes qui ont bénéficié d'une assistance, d'une protection et de solutions durables, l'enregistrement a souvent été un point de départ essentiel. Dans le même temps, le Haut-Commissariat a eu du mal à faire en sorte que ses ressources restent proportionnées à l'importance de l'enregistrement et à l'accroissement de la demande en la matière. Dans certaines opérations, il a réalisé des gains d'efficience pour pallier cette difficulté. Dans d'autres cas, le manque de ressources a exposé des personnes relevant de sa compétence à un risque accru de violation des droits de l'homme.

53. Dans son évaluation du Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme (E/AC.51/2017/9), le BSCI s'est particulièrement intéressé à l'exécution du mandat du Haut-Commissariat par les bureaux de terrain. Le Haut-Commissariat joue deux rôles complémentaires qui consistent à faciliter l'établissement des règles et des normes mondiales relatives aux droits de l'homme et à aider à les appliquer sur le terrain. Le BSCI a conclu que les bureaux du Haut-Commissariat sur le terrain avaient contribué à des réalisations durables dans le domaine des droits de l'homme dans les pays et régions où ils étaient actifs, notamment par la création et le renforcement des institutions de protection des droits de l'homme, la rédaction et l'adoption de lois conformes aux normes internationales, l'assistance directe à la mise en œuvre de réformes constitutionnelles et l'élaboration de politiques et de plans nationaux pour les droits de l'homme. Au sein du système des Nations Unies, les présences du Haut-Commissariat sur le terrain avaient contribué à une meilleure intégration des droits de l'homme dans les processus communs tels que les bilans communs de pays et les plans-cadres des Nations Unies pour l'aide au développement. La couverture géographique des activités du Haut-Commissariat présentait cependant d'importantes lacunes. Bien qu'avant tout, l'objectif soit de soutenir tous les pays qui ont une présence des Nations Unies, près de 20 % d'entre eux ne recevaient pas une aide directe du Haut-Commissariat. En outre, faute de capacités suffisantes, le Haut-Commissariat n'avait pas été en mesure de répondre à nombre des demandes d'appui émanant des pays et des équipes de pays des Nations Unies.

54. Dans son évaluation thématique des commissions régionales (E/AC.51/2017/8), le BSCI a évalué l'intérêt et l'efficacité des travaux statistiques entrepris par les commissions pour mesurer les progrès accomplis dans la réalisation et la mise en œuvre des objectifs de développement arrêtés au niveau international. Le BSCI a conclu que les commissions régionales avaient considérablement renforcé les moyens de production de statistiques de haute qualité dont disposaient les États Membres. Toutefois, les activités visant à améliorer la diffusion et l'exploitation de statistiques ont été moins nombreuses et leurs résultats plus inégaux. Les commissions régionales avaient dans l'ensemble été très réceptives aux besoins d'appui statistique des États Membres, dans la perspective de l'adoption du Programme de développement durable à l'horizon 2030. La mise en œuvre des objectifs de développement durable laissait prévoir un accroissement de la demande d'appui statistique auquel les commissions statistiques, faute de moyens suffisants, ne pouvaient faire face, en particulier dans certains domaines clefs. Si la

coordination et la collaboration au sein des commissions régionales et entre celles-ci avaient apporté des gains d'efficacité, des améliorations pouvaient encore être réalisées à cet égard.

55. Le BSCI a examiné le Cabinet du Secrétaire général (E/AC.51/2017/7) eu égard au rôle décisif que joue celui-ci en aidant le Secrétaire général à assumer ses fonctions, ainsi qu'à sa perspective transversale unique et à son pouvoir fédérateur hors pair au sein de l'Organisation. Il a conclu que le personnel hautement qualifié et travailleur du Cabinet avait apporté un soutien efficace au Secrétaire général, tout en relevant un manque d'efficacité à certains égards. La principale lacune qu'il a constatée tenait au manque de temps et de moyens que le Cabinet pouvait consacrer à la planification globale des politiques à moyen et à long terme. Le BSCI a également relevé que le Cabinet avait moins recouru aux processus décisionnels formels et collectifs et il a constaté que les fonctions politiques du Vice-Secrétaire général et celles du Directeur de Cabinet se chevauchaient dans une certaine mesure. Les initiatives spéciales prises au niveau du Cabinet avaient stimulé l'adoption de mesures concernant des priorités essentielles, mais elles avaient suscité des préoccupations quant au risque de double emploi avec les activités des départements organiques. Le BSCI a présenté ses conclusions préliminaires en novembre 2016 à l'équipe de transition du Secrétaire général, et celle-ci ainsi que l'actuel Cabinet ont déjà pris des mesures pour résoudre certains des problèmes recensés dans son rapport. Ces mesures comprennent : a) la création d'un comité exécutif de haut niveau aux fins de la prise de décisions; b) la création de deux nouveaux postes de rang élevé : un poste de sous-secrétaire général à la coordination stratégique et un poste de conseiller principal pour les politiques; c) le rétablissement des fonctions du Vice-Secrétaire général, telles que définies par l'Assemblée générale dans sa résolution 52/12 B.

C. Division des investigations

56. Entre le 1^{er} juillet 2016 et le 30 juin 2017, 234 affaires relatives à des questions autres que les opérations de maintien de la paix ont été portées à l'attention de la Division des investigations, ce qui représente une augmentation de 2 % par rapport à l'année précédente et constitue 39 % de l'ensemble des affaires qui lui ont été signalées. Au terme de l'évaluation effectuée à l'occasion du tri des dossiers, 64 affaires ont été confiées aux enquêteurs du BSCI, 115 ont fait ou allaient faire l'objet d'un renvoi à d'autres entités, 35 ont été classées sans suite ou pour information, 11 ont été jointes à d'autres affaires, 2 ont été mises en attente et 7 sont en attente d'examen (voir tableau 1).

57. Le nombre d'affaires non liées à des questions de maintien de la paix qui ont été renvoyées à d'autres entités a augmenté de 21 % par rapport à l'année précédente et de 49 % en deux ans. Le délai moyen de traitement des affaires renvoyées a été ramené à 33 jours, contre 50 jours l'année précédente et 57 jours il y a deux ans.

Tableau 1
Investigations menées et dossiers renvoyés, par catégorie, hors activités de maintien de la paix

Catégorie	Investigations		Renvois	
	Quantité	Pourcentage	Quantité	Pourcentage
Activité criminelle	12	19	4	3
Finance	3	5	9	8

Catégorie	Investigations		Renvois	
	Quantité	Pourcentage	Quantité	Pourcentage
Fraude/fraude présumée	15	23	14	12
Prévarication	6	9	12	10
Personnel	9	14	34	30
Achats	1	2	1	1
Conduite prohibée	3	5	17	15
Recrutement	3	5	18	16
Représailles	7	11	3	3
Exploitation et atteintes sexuelles	5	8	3	3
Total	64	100	115	100

58. Au total, 37 rapports d'enquête sur des questions autres que les opérations de maintien de la paix ont été publiés au cours de la période considérée (voir tableau 2). Les allégations ont été corroborées dans 31 de ces rapports mais ne l'ont pas été dans 6 d'entre eux. En moyenne, l'enquête a été achevée et le rapport publié dans un délai de 10 mois.

Tableau 2

Rapports d'enquête sur des questions autres que les opérations de maintien de la paix publiés

Catégorie	Quantité
Activité criminelle	6
Finance	6
Fraude/fraude présumée	5
Stocks/avoirs	1
Prévarication	1
Personnel	9
Achats	2
Recrutement	1
Représailles	5
Exploitation et atteintes sexuelles	1
Total	37

59. La Division a mené des enquêtes dans plusieurs affaires importantes de fraude et de corruption ayant donné lieu à un ensemble d'exactions comprenant le détournement frauduleux d'actifs, la falsification de factures, la corruption et les malversations. Elle a notamment examiné cinq affaires de corruption mettant en cause des hauts fonctionnaires liés à l'ancien Président de l'Assemblée générale, et elle a publié à cet égard cinq rapports d'enquête établissant une faute (affaires n° 0153/16, 0191/16, 0261/16, 0528/15 et 0554/15). Ces enquêtes, menées en coopération avec les autorités nationales, ont permis d'établir que les contributions de 13 États Membres représentant au total 2 692 250 dollars avaient été versées au crédit du compte privé de l'ancien Président, et que ces fonds avaient été indûment détournés au profit de divers hauts fonctionnaires des Nations Unies.

60. Dans l'affaire n° 0528/15, l'enquête du BSCI a révélé qu'un fonctionnaire occupant un poste de directeur avait autorisé la falsification d'une lettre de l'Assemblée générale par laquelle il avait été informé de la possibilité de se livrer à des activités lucratives et qu'il avait accepté des dons ainsi que la prise en charge d'un voyage de la part d'une entité désireuse de poursuivre les activités commerciales avec l'Organisation. Il a également été établi qu'un membre de la famille du fonctionnaire était employé par cette entité. Les conclusions du BSCI ont été transmises au Bureau de la gestion des ressources humaines et, le fonctionnaire ayant déjà quitté l'Organisation, une note a été versée à son dossier administratif.

61. Dans l'affaire n° 0554/15, mettant également en cause une fonctionnaire occupant un poste de direction, l'enquête du BSCI a révélé que celui-ci avait participé à la combinaison selon laquelle des contributions, qui avait été demandées à des États Membres au nom de l'Organisation, avaient été déposées sur le compte de l'ancien Président de l'Assemblée générale en vue d'être indûment détournées et utilisées. La fonctionnaire ayant quitté l'Organisation, une note a été versée à son dossier administratif et il a été décidé que le rapport d'enquête du BSCI serait communiqué aux autorités de son pays d'origine.

62. La Division a également enquêté dans plusieurs affaires liées à un plan ourdi au Bureau des Nations Unies à Nairobi en vue d'escroquer diverses personnes et entités extérieures à l'Organisation. Dans les trois rapports d'enquête établis à cet égard (affaires n°s 0016/16, 0545/16 et 0609/16), il a été constaté que des fonctionnaires de l'Office des Nations Unies à Nairobi et d'ONU-Habitat et un employé d'un fournisseur de l'Office étaient impliqués dans des combinaisons selon lesquelles ils recevaient des rémunérations indues de personnes extérieures à l'Organisation qu'ils invitaient dans les locaux de l'Office pour leur faire signer de faux contrats de fourniture de biens ou de services à l'Organisation. Par suite de ces constatations, un fonctionnaire a été congédié avec indemnité tenant lieu de préavis et sans indemnité de licenciement, et une note a été versée au dossier administratif d'un autre fonctionnaire qui avait déjà quitté l'Organisation. Le BSCI a également publié un avis par lequel il recommandait que le Département de la sûreté et de la sécurité au Bureau mette en œuvre, en consultation avec la Section de l'informatique de l'Office, des mesures visant à remédier aux lacunes du système d'entrée des visiteurs.

63. À l'Office des Nations Unies à Genève et au Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme, la Division a enquêté dans des affaires concernant des demandes de remboursement de frais médicaux frauduleuses (affaires n°s 0098/16 et 0157/16).

64. Dans l'affaire n° 0098/16, l'enquête du BSCI a révélé qu'une fonctionnaire de l'Office des Nations Unies à Genève avait délibérément présenté 42 faux certificats médicaux afin d'obtenir indûment 140 jours de congé de maladie certifié et avait fait une utilisation abusive de son assurance maladie en soumettant au total 8 demandes de remboursement de frais médicaux frauduleuses, assorties de 16 factures, au titre desquelles elle avait reçu environ 36 850 dollars. Les conclusions de l'enquête ont été transmises au Bureau de la gestion des ressources humaines, et la fonctionnaire a été congédiée avec indemnité tenant lieu de préavis et sans indemnité de licenciement et frappée d'une amende d'un mois de traitement de base net. L'Organisation a également engagé une action en recouvrement contre la fonctionnaire et, après consultation avec le Bureau des affaires juridiques, l'affaire a été renvoyée aux autorités de son pays d'origine.

65. Dans l'affaire n° 0157/16, l'enquête du BSCI a révélé qu'une fonctionnaire du Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme avait, après avoir falsifié des factures médicales, été indûment remboursée d'un montant de 3 044

dollars. La fonctionnaire a pris sa retraite anticipée avant que la procédure disciplinaire ne soit menée à son terme. L'Organisation a engagé une action en recouvrement contre la fonctionnaire avant que celle-ci ne cesse son service et la question a par ailleurs été soumise au Bureau des affaires juridiques en vue d'un renvoi de l'affaire aux autorités de police du pays d'origine de la fonctionnaire.

Renforcement des mesures contre les représailles

66. En janvier 2017, le Secrétariat a publié une version mise à jour de la circulaire du Secrétaire général relative à la protection des personnes qui signalent des manquements et qui collaborent à des audits ou à des enquêtes dûment autorisés ([ST/SGB/2017/2](#)). Dans la nouvelle circulaire, certains points sont précisés et une importance particulière est à nouveau accordée à la protection des lanceurs d'alerte. La Division des investigations a tenu des discussions avec le Bureau de la déontologie en vue de renforcer la coordination et la coopération pour faire en sorte que les dispositions de la circulaire soient efficacement appliquées. En 2016 et 2017, la Division a également enquêté dans cinq affaires de représailles (affaires n^{os} 0214/16, 0374/16, 0435/16, 0459/16 et 0489/15) et a communiqué ses conclusions au Bureau de la déontologie aux fins de déterminer la suite à donner. En outre, en application de la section 5 de la circulaire, la Division a analysé les dénonciations reçues par le BSCI afin d'évaluer les risques de représailles et a informé le Bureau de la déontologie des risques ainsi détectés pour que celui-ci arrête les mesures de prévention à prendre.

Contrôle des activités extérieures non autorisées

67. Les activités extérieures non autorisées sont une autre source de préoccupation grave pour l'Organisation. La Division des investigations a enquêté dans cinq affaires (affaires n^{os} 0016/17, 0237/16, 0279/16, 0329/15 et 0390/15) concernant des activités non autorisées de nature diverse, notamment des opérations commerciales et des travaux contractuels. Sur la base des conclusions de ces enquêtes, des sanctions ont été prises, notamment un avertissement écrit et un blâme assorti d'une perte d'échelons et d'une amende.

VI. Rapports demandés

A. Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies

68. Dans sa résolution [71/265](#), l'Assemblée générale a prié le Secrétaire général de charger le Bureau des services de contrôle interne de procéder à un audit complet des politiques de la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies concernant notamment la gestion des risques, la gestion des investissements et les autres procédures administratives, et de lui rendre compte des principales constatations de cet audit à sa soixante-douzième session, dans le cadre du rapport annuel sur les activités de la Caisse.

69. Conformément à un plan de travail à horizon mobile de trois ans axé sur les risques, le BSCI procède à un audit continu de la gouvernance, de la gestion des risques et des systèmes de contrôle et des procédures administratives du secrétariat de la Caisse et de la Division de la gestion des investissements.

70. Entre le 1^{er} juillet 2016 et le 30 juin 2017, le BSCI a effectué 6 audits à la Caisse, à l'issue desquels il a formulé 2 recommandations d'importance critique, ainsi que 41 recommandations importantes dont 9 n'ont pas été acceptées. Au 30 juin 2017, sur les 34 recommandations acceptées, seule 1 recommandation importante avait été mise en œuvre et les autres restaient ouvertes, dont

2 recommandations d'importance critique concernant l'audit de la gestion des retards dans le traitement des prestations de retraite. Parmi les recommandations qui n'ont pas été acceptées, quatre avaient trait à l'audit de la continuité des opérations et de la reprise après sinistre au secrétariat de la Caisse, quatre à l'audit du système de gestion des ordres d'achat et de vente à la Division de la gestion des investissements et une à la gestion de trésorerie au secrétariat de la Caisse. Compte tenu de l'importance des risques résiduels, y compris les risques pour la réputation de l'ONU, le BSCI a réitéré ces recommandations. Toutefois, elles ont été classées sans suite, l'Administration ayant accepté les risques résiduels.

71. Les principales conclusions pour la période du 1^{er} juillet 2016 au 30 juin 2017 sont présentées dans les paragraphes ci-après.

Audit de la gestion de trésorerie au secrétariat de la Caisse

72. Dans l'ensemble, les procédures utilisées par le secrétariat de la Caisse pour gérer les besoins de liquidités à court terme étaient appropriées. Toutefois, le secrétariat devait : a) mettre à jour ses procédures de réconciliation des cotisations mensuelles et veiller à ce que le rapprochement des données relatives aux cotisations soit effectué tous les mois; b) supprimer une clause des contrats concernant les services bancaires offshore, compte tenu du statut spécifique de l'Organisation des Nations Unies.

Audit de la gestion de trésorerie à la Division de la gestion des investissements de la Caisse

73. En prévoyant les flux de trésorerie, la Division de la gestion des investissements doit prendre en considération le risque de change, la stratégie de répartition de son portefeuille et ses besoins opérationnels et étendre les prévisions de trésorerie au-delà de la période de cinq jours de manière à gérer efficacement son portefeuille de trésorerie. Afin d'améliorer les opérations de change, il fallait élaborer des directives claires et bien définies, renforcer les contrôles sur le suivi et la surveillance des ventes et des achats, mettre au point des outils pour analyser les coûts de transaction et procéder à des appels d'offres pour les échanges de devises.

Audit de la gestion des retards dans le traitement des pensions de retraite à la Caisse

74. Le secrétariat de la Caisse avait créé des équipes spéciales et demandé des ressources supplémentaires pour remédier aux retards dans le traitement des prestations de retraite. Toutefois, la Caisse devait, entre autres : a) mettre systématiquement à jour son registre des risques sur la base des contributions des cadres concernés et élaborer des plans d'atténuation appropriés pour éliminer les retards dans des délais précis; b) accélérer le recrutement pour les postes vacants de longue date; c) établir des indicateurs de performance clés pour l'ensemble de ses activités de traitement des prestations; d) prendre des mesures efficaces pour améliorer sa performance en ce qui concerne les services aux clients et le traitement des droits à pension; e) établir des indicateurs de résultats pour suivre tous les types d'affaires en suspens et faire rapport à ce sujet; f) conclure des accords au niveau opérationnel afin de définir les attributions et les responsabilités des délais de soumission des documents et du suivi des documentations incomplètes; g) déterminer les cas « ouverts » et « en attente » qui constituaient des doublons une fois que les documents demandés avaient été reçus.

Audit du nouveau système de gestion des ordres de transaction à la Division de la gestion des investissements

75. Le nouveau système avait permis de traiter les ordres de transaction de manière transparente dans le respect intégré des dispositions, et les titres en portefeuille avaient été électroniquement reliés aux données du marché, aux banques dépositaires et au comptable centralisateur. La procédure d'accès au système par les utilisateurs était sécurisée et exigeait la combinaison d'un mot de passe et de l'empreinte digitale de l'utilisateur. Cependant, la Division devait :

- établir et mettre en œuvre un plan de sécurité informatique globale pour le système;
- renforcer les contrôles dans les domaines concernant la gestion des projets, les essais de validation de l'identité des utilisateurs, la gestion du changement et la détermination des prescriptions régissant le maintien des courriels et des messages instantanés dans le système.

Audit de la gestion des titres immobiliers et des investissements alternatifs à la Division de la gestion des investissements

76. Les portefeuilles de titres immobiliers et d'investissements alternatifs avaient certes contribué de façon positive au rendement global de la Caisse, mais la Division de la gestion des investissements devait adopter une approche intégrée en ce qui concerne les objectifs d'investissement stratégiques et les risques pour ces portefeuilles. La Division menait un processus d'examen approfondi avant d'investir dans les secteurs de l'immobilier et des fonds de capital-investissement. Toutefois, aucun critère n'avait été défini, énonçant les prescriptions qui devaient régir les futurs investissements et guider le processus de prise de décisions. Par conséquent, le processus s'appuyait fortement sur l'expertise et l'appréciation des gestionnaires de portefeuille. Pour le portefeuille de titres immobiliers, il fallait :

- faciliter le processus de rapprochement des résultats et des données transactionnelles entre le comptable centralisateur et le conseiller en investissements extérieur;
- continuer d'analyser et de mettre en œuvre les indices de référence appropriés;
- veiller à ce que le comptable centralisateur mesure le rendement des placements en conformité avec les Normes internationales de présentation des performances;
- établir les projections des flux de trésorerie.

Audit de la continuité des opérations et de la reprise après sinistre au secrétariat de la Caisse

77. Le secrétariat de la Caisse a jugé que le traitement des états de paie mensuels pour tous les retraités et bénéficiaires actuels à l'échelle mondiale est la principale activité nécessitant une planification de la continuité des opérations et de la reprise après sinistre. Sauf pour le traitement des états de paie, la stratégie de la Caisse ne comprenait pas de plan de continuité et de reprise pour d'autres processus essentiels, tels que les droits à pension et les services à la clientèle, même si leur impact en cas de catastrophe a été jugé « élevé » ou « désastreux ». Il fallait aligner la stratégie de continuité des opérations de la Caisse avec les résultats de l'analyse d'impact sur les opérations et veiller à l'exhaustivité des procédures connexes et des essais visant à garantir une réponse adéquate en cas de perturbation. Le secrétariat de la Caisse n'a pas accepté quatre des six recommandations formulées.

B. Tribunal international chargé de juger les personnes accusées d'actes de génocide ou d'autres violations graves du droit international humanitaire commis sur le territoire du Rwanda et les citoyens rwandais accusés de tels actes ou violations commis sur le territoire d'États voisins entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 1994

Audit de l'efficacité des activités de liquidation au Tribunal pénal international pour le Rwanda

78. Conformément à la résolution 71/267 de l'Assemblée générale, le BSCI a effectué un audit de l'efficacité des activités de liquidation au Tribunal pénal international pour le Rwanda. Il y avait d'importants enseignements à tirer de la faiblesse de la planification, de la budgétisation et de la gestion de la phase de liquidation du Tribunal. Il s'agissait notamment de la nécessité : a) de formuler des directives claires sur les activités de liquidation; b) de procéder à une planification adéquate des activités de liquidation; c) de procéder à l'examen et au suivi des plans de liquidation; d) de veiller à l'exactitude des budgets des prestations; e) d'assurer une surveillance efficace du Siège sur les activités de liquidation, y compris l'utilisation des pouvoirs délégués. En outre, le Mécanisme international appelé à exercer les fonctions résiduelles des tribunaux pénaux devait accélérer le déménagement des archives du Tribunal du bâtiment loué au Centre international de conférences d'Arusha où se trouvaient ces archives et achever la restitution des locaux loués.

79. Le Mécanisme n'a pas accepté la partie de la recommandation concernant la nécessité d'accélérer la correction des défauts dans le nouveau centre devant accueillir la section des archives et des dossiers du Mécanisme à Lakilaki pour permettre la réinstallation du Tribunal qui opérait dans des locaux loués au Centre international de conférences d'Arusha et la restitution de ces locaux. Le BSCI a maintenu que cette recommandation concernait de graves risques résiduels qui devaient être atténués, mais la recommandation a été classée sans suite sur la base de la réponse du Mécanisme.

C. Mécanisme international appelé à exercer les fonctions résiduelles des tribunaux pénaux

Audit de la construction des nouveaux locaux à usage de bureaux pour le Mécanisme international appelé à exercer les fonctions résiduelles des tribunaux pénaux

80. Conformément à la résolution 67/244 B de l'Assemblée générale, le BSCI a effectué un audit de la construction des nouveaux locaux à usage de bureaux du Mécanisme à Arusha. De manière générale, le projet de construction des nouveaux locaux avait été correctement géré et des procédures et processus administratifs étaient en place pour en soutenir la mise en œuvre. Les locaux avaient été inaugurés le 25 novembre 2016 et déclarés achevés le 1^{er} décembre. Toutefois, le Mécanisme devait : a) solliciter l'avis de la Division des achats et du Bureau des affaires juridiques en ce qui concerne le recouvrement auprès de l'entrepreneur de dommages-intérêts de retard à hauteur de 661 400 dollars; b) continuer d'exiger le remboursement par les autorités fiscales locales des créances relatives à la taxe sur la valeur ajoutée jusqu'à ce que ces créances soient intégralement remboursées.

D. Activités de construction

Audit des grands projets de construction et d'aménagement à la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique

81. Dans sa résolution 71/272, l'Assemblée générale a approuvé une proposition visant à entreprendre un projet de mise aux normes parasismiques et de remplacement des équipements en fin de vie à la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (CESAP). Selon les estimations, le coût maximum du projet, qui doit être exécuté en six phases d'ici à 2023, est de 40 millions de dollars. Pour l'exercice biennal 2016-2017, un montant de 1,3 million de dollars avait été affecté à ce projet dans les chapitres 19 et 33 du budget-programme.

82. La CESAP avait achevé de manière satisfaisante les activités de planification préalable, pourvu quatre des cinq postes de gestion du projet, créé un comité des parties prenantes chargé du projet et élaboré un plan de gestion du projet. Toutefois, elle devait : a) parachever l'accord relatif aux questions d'ordre administratif et de coordination et formaliser les rôles et les responsabilités en matière de contrôle; b) actualiser le plan de gestion du projet pour y intégrer un plan de gestion du changement et une stratégie de communication; c) donner la priorité à l'élaboration d'une stratégie pour localiser et garantir des locaux transitoires appropriés pour toute la durée du projet; d) mettre en place la capacité juridique nécessaire à la CESAP. En outre, le Bureau des services centraux d'appui et le Bureau de la gestion des ressources humaines devaient déterminer si le niveau actuel de délégation de pouvoir en matière de gestion des ressources humaines et d'achats était approprié pour gérer efficacement de grands projets de construction.

Audits de grands projets de construction et d'aménagement à la Commission économique pour l'Afrique

83. le BSCI a achevé deux audits d'activités de construction à la Commission économique pour l'Afrique (CEA) au cours de l'année. Ces audits ont porté sur quatre principales activités de construction, à savoir les nouveaux locaux à usage de bureaux avec un financement approuvé de 15,3 millions de dollars; les voies d'accès intérieures et une aire de stationnement, d'un budget de 1,7 million de dollars; des projets annexes des nouveaux locaux à usage de bureaux, y compris l'installation de groupes électrogènes et de bâtis y relatifs, l'éclairage extérieur, les installations sanitaires et la pose de cloisons intérieures, d'un budget de 1,9 million de dollars; la rénovation de l'Africa Hall, y compris la construction du Centre des visiteurs, d'un budget de 56,9 millions de dollars.

84. L'examen d'un accord conclu entre la CEA et une administration publique en Éthiopie pour construire des voies d'accès intérieures et une aire de stationnement a mis en évidence la nécessité pour la Commission de solliciter a posteriori l'examen et l'approbation dudit accord par le Sous-Secrétaire général aux services centraux d'appui. En outre, la CEA devait : a) rappeler à tous les fonctionnaires participant à la procédure de passation des marchés qu'ils ne pouvaient pas outrepasser la limite des pouvoirs qui leur étaient délégués; b) rappeler aux fonctionnaires chargés des achats de soumettre à nouveau au Comité, pour examen, les modifications aux montants précédemment recommandés par le Comité des marchés du Siège avant que ces modifications ne soient effectuées; c) proposer les ajustements du plan de gestion des effectifs nécessaires à la rénovation de l'Africa Hall pour veiller à ce que le déficit de compétences identifié dans l'équipe de projet soit atténué; d) mettre au point des arrangements de contrôle pour la rénovation de l'Africa Hall; e) demander une délégation des pouvoirs appropriée en matière financière et en matière d'achats pour mener à bien les travaux de rénovation.

85. Dans le second audit, la CEA avait créé l'équipe de gestion du projet de rénovation de l'Africa Hall. Toutefois, la Commission devait : a) accélérer la nomination des membres du Conseil consultatif; b) formuler une stratégie pour solliciter des contributions volontaires auprès des entités privées et obtenir à cette fin l'approbation du Bureau des affaires juridiques; c) achever l'étude de faisabilité actualisée concernant le Centre des visiteurs et faire rapport à ce sujet dans le contexte du prochain rapport d'étape du Secrétaire général sur la rénovation des installations de conférence; d) prier l'Assemblée générale de prendre note des incidences financières de la modification apportée à la stratégie de réinstallation des locataires de l'Africa Hall. En outre, le Bureau des services centraux d'appui devait intégrer dans le cadre de gestion des risques du projet de rénovation une approche pour écarter les risques de fraude et de corruption.

E. Commission d'indemnisation des Nations Unies

86. La Commission d'indemnisation des Nations Unies a été créée en 1991 en tant qu'organe subsidiaire du Conseil de sécurité chargé de traiter les réclamations et de verser les indemnités au titre des pertes et dommages résultant directement de l'invasion et de l'occupation du Koweït par l'Iraq. Les indemnités accordées aux requérants dont la réclamation a abouti sont prélevées sur le Fonds d'indemnisation, lequel perçoit 5 % des recettes pétrolières de l'Iraq. Sur les quelque 52,4 milliards de dollars d'indemnités accordées, 47,8 milliards de dollars ont été versés, ce qui laisse un solde de 4,6 milliards de dollars restant à verser. Le Conseil d'administration de la Commission, dans ses décisions 272 (2014), 273 (2015) et 274 (2016), a différé l'obligation de verser 5 % du produit des exportations de pétrole et de produits pétroliers irakiens jusqu'au 1^{er} janvier 2018. Ainsi, aucun paiement d'indemnité n'a été effectué depuis octobre 2014. En conséquence, aucun travail d'audit n'a été effectué de 2015 à 2017.